

Nom :

Déclaration 2020

Si vous êtes rentie(è)r(e), les documents et informations ci-dessous doivent être fournis :

1. AVS ou sécurité sociale étrangère :
 - attestations des rentes AVS, AI, de sécurité sociale suisse et/ou étrangère
2. 2^{ème} pilier :
 - Percevez-vous des pensions payées par un Etat étranger (ou l'une de ses subdivisions politiques ou collectivités locales) au titre de services rendus à cet Etat (ou à cette subdivision ou collectivité) ?
 - attestations de la caisse de pension suisse et/ou étrangère
 - date de la première rente (si antérieure au 1^{er} janvier 2002) (pour chaque rente perçue, si vous bénéficiez de rentes de plusieurs caisses de pension)
3. 3^{ème} pilier :
 - attestations de rentes de la prévoyance liée individuelle liée suisse et/ou étrangère
 - attestations des rentes de la prévoyance individuelle libre (assurances vie, rentes viagères) suisse et/ou étrangère

© 2021 taxadvice sàrl - tous droits réservés